

Eh bien alors, à quoi bon faire tant de potin et mettre le pays tout en l'air ?

Nous comprenons la rébellion de Langevin et des curés :

On leur enlève le maniement des fonds. Ils crient comme des perdus.

Y pensez-vous ?

La caisse !

Mais les libéraux, que diable ont-ils été faire dans cette galère ?

Pourquoi n'avoir pas laissé intacte la loi Greenway ?

Mais, par exemple, se figure-t-on que si les avocats des catholiques avaient fait devant les tribunaux les admissions que vient de faire Mgr Langevin, la question du Manitoba n'aurait pas été enterrée vite ?

Nous le croyons.

JUSTUS.

## LAICISATION

La *Minerve* contenait lundi dernier, une correspondance fort détaillée de Lady Aberdeen, au sujet de l'institution qu'il est projeté de créer à l'occasion du jubilé de diamant de la Reine Victoria.

Nous n'avons pas reçu communication de ce document, mais nous nous servons du texte de la *Minerve*, qui lui a fait les honneurs de la première page.—style français.

Le projet nous sied beaucoup à tous les points de vue et nous sommes heureux de voir la *Minerve* lui donner son concours.

C'est en effet le premier essai de laïcisation sérieuse qui se soit tenté dans notre pays.

Depuis très longtemps, trop d'ordres religieux s'arrogent des privilèges sans nombre et recueillent des sommes sans fin pour soigner des malades qu'ils ne soignent pas.

Depuis trop longtemps, des cornettes intéressées ont abusé de leur présence au

chevet des malades pour spolier les enfants de leur part d'héritage et en doter des églises et des convents.

Depuis trop longtemps toute une maison de Montréal, a tiré profit des débauches ou des erreurs de la jeunesse et s'est fait des rentes avec de pauvres petits êtres condamnés au trépas en venant au monde.

Ce monopole va cesser grâce à l'*Ordre Victoria de servantes publiques* (traduction bizarre) que compte fonder Lady Aberdeen et au succès duquel la *Minerve* aura eu l'honneur de contribuer.

Voici d'après la *Minerve* l'objet de la fondation :

Tout le monde semble admettre qu'il existe, dans les campagnes et dans les districts éloignés, un besoin réel des services de femmes possédant une instruction pratique comme garde-malades de district ; et le sentiment unanime du public est qu'on ne saurait trouver un meilleur plan national pour commémorer le jubilé de diamant de la Reine que l'établissement, d'une manière permanente, d'un Ordre Victoria de servantes publiques, dont la mission patriotique serait de répondre à ce besoin.

Voici maintenant les connaissances qui seraient requises et dont il faudrait justifier, par examen :

1<sup>o</sup> Une connaissance pratique de la science de l'accouchement, suffisante pour obtenir le certificat exigé ;

2<sup>o</sup> Une connaissance pratique des premiers soins aux blessés et des soins généraux à donner aux malades ;

3<sup>o</sup> Une connaissance générale de la tenue d'une maison, de l'hygiène générale de l'habitation et une capacité suffisante pour préparer les aliments qui conviennent aux malades.

Voici maintenant le fonctionnement :

Les localités désirant s'assurer les services d'une "Aide des Familles" devront se cotiser pour payer annuellement au Comité une certaine somme pour l'entretien de cette personne, le logement et les moyens de transport. A la demande d'une localité, le Comité Central choisira une aide capable, et accordera un octroi suffisant pour compléter la somme souscrite par cette